



Au conseil intercommunal de l'ASIPE

Préavis No 3/2026

Rapport de la commission des finances sur le
Préavis 3/2026 – Crédit de construction d'un bâtiment scolaire et parascolaire à Corcelles.

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs les conseillers,

Le 20 mai, le président de la commission a rencontré la commission technique afin de se coordonner dans le traitement de ce préavis. Le 28 mai, une séance a eu lieu avec la commission technique, une délégation du Codir, ainsi que les représentants du BAMO et du bureau d'architecte Ferrari. La commission s'est revue le 9 juin afin de finaliser le rapport.

La commission des finances est composée de :

- Mme Mireille Gentil
- Mme Dominique Gilliand
- Mme Sophie Oguey
- Mme Sandra Savary
- M. François Vessaz (président-rapporteur)

Préambule

La commission des finances s'est intéressée uniquement à trois aspects de ce préavis, le reste relevant de la compétence de la commission technique.

Le premier aspect concerne le montant du préavis. Est-il en adéquation avec les coûts des autres constructions scolaires dans le canton. Le second aspect concerne l'endettement de l'ASIPE avec la réalisation de ce projet et un plafond d'endettement à 90 millions. Finalement, le troisième aspect est une projection de l'impact de cette réalisation sur le budget de fonctionnement de l'ASIPE.

Comparaison des coûts

Il est difficile de comparer des projets différents dans leur contenu et dans leur temporalité. Le canton possède cependant un recueil des coûts de construction scolaire (<https://www.vd.ch/formation/organisation-de-lecole-dans-les-communes/constructions-scolaires>) et l'ASIPE a elle-même les expériences récentes des Rammes et de Valbroye. Un certain recul est cependant nécessaire afin d'analyser ces comparaisons.

Afin de comparer plus facilement, on utilise uniquement les coûts des CFC 1 à 5. Pour le collège de Corcelles, ils se montent à 23'620'000 CHF, auquel s'ajoute 1'834'450 CHF de réserves prévues, soit 25'454'450 CHF.

Le projet des Rammes terminé en 2021, s'est achevé à 15'627'848.50 CHF pour 16 salles de classe, 4 salles spéciales, 1 salle de rythmique et une UAPE de 72 places. En estimant le coût des deux salles de gym à environ 8 millions et en ajoutant 1% de renchérissement par année, on arrive à 24.8 millions.

Le pôle enfance de Valbroye a un crédit de 14'075'000 CHF pour 8 salles de classe, 1 bibliothèque, 1 salle de gym, 1 crèche de 44 places et 1 UAPE de 72 places. En doublant ce montant, on arrive à 28 millions.

Avec 37'845 m³ SIA pour 25'454'450 CHF, on arrive à un prix au m³ de 673 CHF, ce qui est en dessous de la moyenne du recueil cantonal des coûts de construction scolaire, ainsi que des prix au m³ des Rammes et du pôle enfance de Valbroye.

Impact sur la dette

L'ASIPE était endettée à hauteur de 30'724'015.16 CHF au 31.12.2025. Le plafond d'endettement de l'association intercommunale est fixé à 90 millions suite à la dernière révision des statuts. En y ajoutant les préavis votés en 2026 y compris celui-ci, on devrait se retrouver à environ 61,5 millions en 2027. (Dans le pire des scénarios, où la totalité des crédits accordés est consommée et la dette n'est pas amortie.) En y ajoutant 25 millions en 2028 pour le futur bâtiment de DLT, on arrive à 86,5 millions. Cela laisse, au pire 3,5 millions de marge au Codir de la prochaine législature, mais certainement plus étant donné qu'environ 1 million est remboursé chaque année et que les crédits ne sont pas tous utilisés immédiatement ni nécessairement entièrement.

Impact sur le budget de fonctionnement

Aux pages 9 et 10 du préavis, une projection du budget de fonctionnement dès 2029 est présentée. Il y a 1,5 millions à compter pour les amortissements et intérêts, ainsi que 450'000 à 500'000 CHF pour l'exploitation du bâtiment. L'ouverture de l'UAPE de 72 places, à terme, c'est également 350'000 à 400'000 CHF de plus de charge pour la part des communes. Si l'actuelle UAPE « Croc'banquise » dans l'ancien collège venait à fermer, cela atténuerait cette augmentation. Au total, il faut s'attendre à voir le budget de fonctionnement de l'ASIPE augmenter entre 2 et 2,4 millions d'ici à 2029-2030, pour atteindre environ 19 millions, et ceci uniquement en lien avec le nouveau bâtiment de Corcelles.

Conclusions

Bien que le montant global soit particulièrement conséquent, il semble être en adéquation avec le coût actuel des constructions scolaires dans le canton de Vaud.

La commission des finances relève la réserve importante de presque 2 millions, qui devrait permettre de pallier aux mauvaises surprises, et ainsi éviter le recours à un crédit complémentaire. La commission souhaite également attirer l'attention du codir et du conseil intercommunal, actuel et futur, sur la capacité d'investissement limitée qu'il restera, ainsi que sur les nouvelles charges que cela va générer pour le budget de fonctionnement de l'ASIPE.

Au vu de la nécessité d'avoir des locaux supplémentaires, la commission des finances soutient l'acceptation de ce préavis.

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

- Vu le préavis 3/2026 du Comité de direction de l'ASIPE
- Ouï les rapports des commissions chargées d'étudier ce préavis
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

- Article 1** d'accorder au Comité de direction un crédit de construction pour le bâtiment scolaire et parascolaire à Corcelles-près-Payerne d'un montant de 29'465'000 CHF (TTC) dans le cadre du plafond d'endettement ;
- Article 2** d'autoriser le Comité de direction à constituer en faveur de l'ASIPE un droit de superficie distinct et permanent (DDP) octroyé gratuitement par la commune de Corcelles-près-Payerne pour une durée de 80 ans sur la parcelle RF n°1010 de Corcelles-près-Payerne.

Payerne, le 11 juin 2026

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Pour la commission des finances :

Mireille Gentil

Dominique Gilliand

Sophie Oguey

Sandra Savary

François Vessaz
(président-rapporteur)